

## EDITO

L'écho des usagers est une revue réalisée  
**PAR les usagers POUR les usagers.**

Le comité de rédaction de l'écho des usagers du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC vous présente les bonnes conduites, la CPTS Châteauroux and Co, l'autisme, quand l'hôpital se met au sport, la santé intégrative et les psychocorporelles, les perturbations de stationnement, la participation à un questionnaire relatif aux soins palliatifs, l'association V. HAUY et le projet des usagers.

Les revues sont consultables sur le site internet du centre hospitalier site <http://www.ch-chateauroux.fr>, dans la rubrique ECHO DES USAGERS.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons que cette revue répondra à vos attentes.

## SOMMAIRE

Codes de bonne conduite	P1
CPTS Châteauroux and Co	P2
Autisme	P3
Quand l'hôpital se met au sport	P4
Quand l'hôpital se met au sport (suite)	P5
Santé intégrative / pratiques psychocorporelles	P5
Perturbations de stationnement / circulation	P6
Questionnaire évaluation de la prise en charge des soins palliatifs auprès des patients/familles	P7
Présentation association Valentin HAUY	P8
Projet des usagers	P8

## CONTACTS

Représentants des usagers CH de CHATEAUROUX-LE BLANC :

- ✦ M. PEICLIER, représentant titulaire,  
ADMIR 36 [bernard.peiclier@live.fr](mailto:bernard.peiclier@live.fr)
- ✦ M. SCHNEIDER, représentant titulaire,  
Ligue contre le cancer, [pms36@orange.fr](mailto:pms36@orange.fr)
- ✦ M. JOUOT, représentant suppléant,  
Familles Rurales, [hubert.jouot@wanadoo.fr](mailto:hubert.jouot@wanadoo.fr)
- ✦ M. VAN DER VOORT, représentant suppléant,  
Association des paralysés de France  
[dd.36@apf.asso.fr](mailto:dd.36@apf.asso.fr)

- Centre hospitalier de Châteauroux/Le Blanc  
Mme Eliane LABAISSE  
Equipe de coopération territoriale  
216 avenue de VERDUN 36019 CHATEAUROUX CEDEX  
Téléphone : 02/54/29/64/64  
Courriel : [usagers@ch-chateauroux.fr](mailto:usagers@ch-chateauroux.fr)
- Site internet: [www.ch-chateauroux.fr](http://www.ch-chateauroux.fr),  
rubrique « NOUS ECRIRE ».

L'HÔPITAL VOUS REMERCIE DE RESPECTER LES CODES DE

## BONNE CONDUITE ENVERS LE PERSONNEL

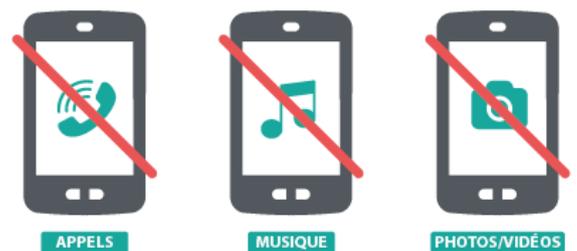


**EXTRAITS DU CODE PENAL**  
Article 222-13 - Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'elles sont commises... 4° ter - Sur un agent d'un exploitant de réseau de transport public de voyageurs ou toute autre personne chargée d'une mission de service public, ainsi que sur un professionnel de santé, dans l'exercice de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur. Article 433-3 - Est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende la menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes ou les biens protégée à l'encontre d'une personne investie d'un mandat électif... Est punie des mêmes peines la menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes ou les biens protégée à l'encontre d'un agent d'un exploitant de réseau de transport public de voyageurs ou toute autre personne chargée d'une mission de service public, ainsi que sur un professionnel de santé, dans l'exercice de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur.



L'HÔPITAL VOUS REMERCIE DE LIMITER L'UTILISATION DU

## SMARTPHONE



J'éteins mon téléphone ou le mets en mode silencieux dans les services et lors de face-à-face

ET DE RESPECTER LE DROIT À L'IMAGE



**PAS DE PHOTOS NI DE PRISES DE SON SANS ACCORD ÉCRIT**

Soyez web-responsables !

Avez-vous effectué votre litige, le différend relatif à votre dossier de soins ou à votre dossier de soins de suite et de soins de rééducation ? Avez-vous effectué votre litige relatif à votre dossier de soins de suite et de soins de rééducation ? Avez-vous effectué votre litige relatif à votre dossier de soins de suite et de soins de rééducation ?



## COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE - CPTS CHATEAUROUX AND CO

La **CPTS** a vocation à réunir des professionnels libéraux de premier et de deuxième recours (médecins généralistes et d'autres spécialités, infirmières, pharmaciens, kinésithérapeutes, etc.), et, le cas échéant, des acteurs médico-sociaux ou sociaux, qui interviennent ensemble pour fluidifier le parcours de soins des patients. Son objectif est de renforcer les liens entre professionnels et de proposer, dans son projet de santé, des actions et outils de coordination.

La CPTS de Châteauroux and Co, **présidée par Mme le Dr PHILIPPE**, médecin généraliste à Châteauroux, se situe géographiquement dans une zone stratégique puisqu'elle est au centre du département de l'Indre et est limitrophe avec les futures CPTS de l'Indre.

Dans ses statuts, la CPTS de Châteauroux and Co s'est donnée les objectifs généraux suivants :

- Favoriser toute action s'inscrivant dans une amélioration de la qualité des soins ambulatoires
- Diminuer l'inégalité de l'accès aux soins
- Faciliter l'expression et la prise en compte de la perspective des patients
- Promouvoir la santé et le respect des équilibres fondamentaux des soignants
- Améliorer la coordination des soins et les échanges entre professionnels en secteur ambulatoire
- Améliorer la coordination des soins et les échanges avec les structures territoriales partenaires impliquées dans la santé : GHT, PTA, CLS, CTS, MSP, les collectifs de patients, les autres CPTS du département, les collectivités locales, les représentants départementaux, organismes payeurs...
- Accueillir et faciliter l'installation de futurs professionnels
- Développer des programmes de prévention et d'éducation en santé destinés aux usagers, s'impliquer dans la formation des professionnels et favoriser les échanges entre les professionnels de la santé et les usagers
- Représenter les professionnels de santé libéraux du secteur et constituer une force de proposition auprès des institutions, des collectivités et des partenaires de la CPTS.

### RETOUR PAR LES REPRESENTANTS DES USAGERS AYANT PARTICIPE AU GROUPE DE TRAVAIL « USAGERS / PATIENTS »

M. SCHNEIDER, représentant des usagers, indique que quatre réunions ont été organisées par Mme le Dr PHILIPPE, présidente de la CPTS de Châteauroux and Co.

Mme le Dr PHILIPPE a fait appel aux associations d'usagers pour participer au groupe de travail, le but étant de convier des patients atteints de maladie chronique à devenir des « patients formateurs », une réelle volonté de partenariat existant entre professionnels libéraux et usagers.

Une belle dynamique s'est instaurée et plusieurs axes d'intervention ont été proposés par groupe :

- ✦ « échanges pour mieux se connaître, repérer les difficultés dans la vie quotidienne »,
- ✦ « représentation auprès des différentes instances et faire le lien avec les usagers des autres CPTS »,
- ✦ « formation dans le cadre de l'éducation thérapeutique des patients »,
- ✦ « enseignement auprès des étudiants professionnels de santé »,
- ✦ « action vers les usagers ».

Mme le Dr PHILIPPE est dorénavant invitée permanente à la Commission Médicale d'Établissement (CME) du CH de Châteauroux-Le Blanc.

## LE SERVICE DE PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE (SPIJ) ACTEUR AU SEIN DU GROUPE DEPARTEMENTAL DE COORDINATION AUTISME 36

Après avoir participé au groupe préparatoire au 4<sup>ème</sup> plan autisme, le Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile du Pôle de Psychiatrie du centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc, s'engage dans un travail de partenariat dans le cadre du Groupe Départemental de Coordination Autisme 36.

L'objectif est de constituer un réseau de professionnels « ressources » dans l'accompagnement et la prise en soin des personnes présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA) et Neuro-développementaux, dans leur milieu scolaire, professionnel et lieu de vie.

Ce travail de partenariat s'inscrit dans les différentes directives émises à la suite de plusieurs travaux.

- Le 4<sup>ème</sup> Plan Autisme 2018-2022 s'organise autour de 5 axes : renforcement de la recherche et de la formation, mise en place des interventions précoces de diagnostic et d'accompagnement, garantie d'une scolarisation effective, inclusion des adultes favorisée, soutien aux familles.
- Dans le même temps, le Projet Régional de Santé (PRS 2) développe un parcours spécifique Autisme où il est notifié de :
  - ◇ renforcer l'efficacité du diagnostic et de l'accompagnement précoce des personnes présentant des TSA,
  - ◇ accompagner les parcours institutionnels, scolaires et universitaires,
  - ◇ proposer un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins des adultes tout au long de la vie.
- La Stratégie 2018-2022 pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement prévoit la mise en place dans chaque territoire d'une plateforme d'intervention et de coordination « autismes-troubles du neuro-développement », chargée d'organiser rapidement les interventions des différents professionnels dans l'objectif de « sécuriser le parcours des enfants et de leurs familles. »

Au vu des disparités dans les différentes institutions, il a semblé primordial au Groupe Départemental de Coordination Autisme 36 de proposer une formation commune sur les Troubles du Spectre Autistique et les outils d'évaluation, de rééducation, de réadaptation et d'éducation adaptés aux personnes présentant des Troubles du Spectre Autistique et Neuro-développementaux, et répondant aux recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Ainsi, le 6 mars 2019, le centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc a participé à l'ouverture de la formation départementale « Autisme et TSA », financée par une enveloppe spécifique de l'ARS 36. Cette formation engage fortement de nombreux professionnels du territoire à l'organisation de réponses adaptées aux besoins spécifiques de cette population ; ainsi elle est ouverte à 61 professionnels du département de l'Indre, dont deux infirmières du service de psychiatrie infanto-juvénile.



Médecins, psychologues, éducateurs et professionnels de la petite enfance de tous horizons étaient réunis, mercredi, au siège de l'Adapei, pour découvrir cette nouvelle formation.  
© Photo NH

Extrait La Nouvelle République du lundi 11 mars 2019



*Invitation*

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Centre-Val de Loire

**RÉUNION D'OUVERTURE DU  
PARCOURS DE FORMATION DÉPARTEMENTALE**

**« Autisme et TSA »**

Le **MERCREDI 6 MARS 2019** à 10H00  
Au siège de l'ADAPEI 36  
2 avenue de la Forêt  
36 250 Saint Maur

La Maison des Oiseaux  
Unité personnes handicapées de la délégation de l'Indre, ARS-CVL-0036-MEDICO-SOCIAL@ars.santp.fr 02 38 77 34 04

FORMATION SUPERVISION  
Unité de Formation & Travail

L'objectif est la constitution d'une équipe mobile, formée pendant 18 mois, qui dispensera ensuite informations et conseils aux professionnels ou familles accompagnant des personnes présentant des Troubles du Spectre Autistique, afin de diffuser les bonnes pratiques.

S.GRENOUILLAT

## QUAND L'HOPITAL SE MET AU SPORT

Les bénéfices pour la santé de la pratique régulière d'une activité physique sont avérés quels que soient l'âge, le sexe et l'état de santé.

Le centre hospitalier de CHATEAUROUX LE BLANC s'investit dans le dépistage auprès des jeunes sportifs et dans l'accompagnement, par le sport, des femmes atteintes d'un cancer du sein.

### **DISPOSITIF CŒUR ET SPORT 36 PREVENTION DES ACCIDENTS CARDIAQUES POUR LES JEUNES SPORTIFS DE L'INDRE DE 12 à 35 ANS**

Lancement le 1<sup>er</sup> septembre 2017 du dispositif « Cœur et Sport », partenariat innovant suscitant une collaboration étroite entre les médecins généralistes et le centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc. Le dispositif a été renouvelé en septembre 2018 pour une seconde « saison ».

Les jeunes gens (de 12 à 35 ans) qui viennent voir leur médecin traitant pour l'obtention d'un certificat de non contre-indication leur permettant d'exercer le sport de leur choix en compétition, complètent avec lui un questionnaire médical et sont invités par leur médecin à prendre un rendez-vous en ligne un mercredi sur le site web [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) afin de réaliser un électrocardiogramme (ECG) au Centre de Soins de Suite et de Réadaptation (CSSR), électrocardiogramme qui est lu par télétransmission et interprété en temps réel dans un centre parisien de cardiologie partenaire. En cas d'examen anormal, un avis spécialisé est pris le jour même auprès d'un cardiologue du CHCLB, et éventuellement d'un cardiologue des CHU voisins si nécessaire en cas d'anomalie paraissant urgente, ou dans les semaines qui suivent en cas d'anomalie jugée moins inquiétante, et votre médecin traitant en est alors averti le jour même.

Ce dispositif est un système original, unique en France, imaginé et mis en place par un groupe de médecins de l'Indre, inauguré en septembre 2017 et destiné à rendre possible la réalisation d'ECG interprétés à distance par des spécialistes, dans un contexte où les médecins cardiologues ne sont pas suffisamment nombreux localement. Il est un exemple de télé-médecine et de collaboration entre les soins hospitaliers et ambulatoires.

Depuis 2005, la Société Française de Cardiologie ainsi que la Société Française de Médecine du Sport recommande la réalisation d'un ECG tous les 3 ans chez toutes les personnes pratiquant un sport en compétition entre l'âge de 12 ans et de 35 ans. En effet, il a été observé que c'est dans cette tranche d'âge que le risque de mort subite ou d'arrêt cardiaque provoqué par des anomalies impossibles à détecter par le seul examen clinique était le plus important. Ces situations sont très rares, mais très graves. Les ECG ne permettent pas de toutes les détecter, mais apportent des chances supplémentaires de dépistage avant la survenue d'un tel accident.

Le repérage de ces anomalies n'étant pas toujours facile sur les tracés ECG, leur lecture par des spécialistes ou des médecins en ayant l'expérience est préférable.

Jusqu'à présent il paraissait inconcevable d'imposer ce dépistage aux médecins cardiologues du département déjà débordés par leur travail de soins dédiés aux patients souffrant de pathologies cardiaques connues.

C'est ainsi qu'a été imaginé ce dispositif, permettant à toutes les personnes du département se trouvant dans ces situations sportives de réaliser un ECG dans un lieu centralisé.

La rédaction d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport ne donne normalement pas droit au remboursement par la Sécurité Sociale. Dans ce contexte, une négociation avec la CPAM 36 a permis d'obtenir le remboursement officiel de la consultation de dépistage chez le médecin remplissant la fiche, mais en revanche elle ne peut assurer le remboursement d'un ECG interprété à distance réalisé dans le cadre d'une activité de loisir.

La somme de 25 euros correspondant aux multiples frais de fonctionnement ainsi qu'à la rémunération des cardiologues parisiens interprétant les examens a été réduite au minimum pour permettre le fonctionnement du dispositif.

### **Bilan saison 2017-2018**

209 ECG en 6 mois

Nombre d'ECG ayant nécessité un avis : 3 (épreuve d'effort + écho cœur)

Nombre d'ECG ayant révélé une anomalie sévère : 1 sur les 3

Grâce à ce dispositif, une anomalie cardiaque grave a été dépistée chez une jeune fille de 12 ans qui a été opérée afin de récupérer un fonctionnement cardiaque normal. Cette heureuse histoire a été accueillie comme un fort signe d'encouragement pour l'équipe organisatrice, et a conforté l'utilité de leur démarche.

## QUAND L'HOPITAL SE MET AU SPORT (suite)



### SPORT ADAPTE POUR LES FEMMES ATTEINTES D'UN CANCER DU SEIN

L'hôpital de jour du Centre de Soins de Suite et de Réadaptation du CH CHATEAUROUX LE BLANC permet depuis la fin de l'année 2018 d'accueillir, en partenariat avec le service oncologie du centre hospitalier, des femmes atteintes d'un cancer du sein pour de l'activité physique adaptée.

Dans ce cadre et en partenariat avec le club LE POINÇONNET BASKET, les patientes bénéficient de deux séances de sport par semaine tout au long de leur traitement.

De nombreuses études montrent l'intérêt de la pratique sportive avant, pendant et après une chimiothérapie visant à soigner le cancer du sein. La pratique du basket, en plus du travail sur l'image et la socialisation, permet de travailler la coordination du corps et de limiter les douleurs.

### ET SI LA SANTE INTEGRATIVE ET LES PRATIQUES PSYCHOCORPORELLES A L'HOPITAL DE CHATEAUROUX-LE BLANC ETAIENT PLUS QU'UN CONCEPT

C'est avec passion et conviction que plusieurs professionnels se sont réunis jeudi 13 décembre 2018 à 18h en salle polyvalente de l'IFSI de Châteauroux.

Le thème de cette rencontre était de partager des connaissances et informer les différents acteurs de l'hôpital de Châteauroux-le Blanc sur le sujet de la santé intégrative (inclure des approches de soins conventionnelles et complémentaires traditionnelles pour prendre en charge la personne soignée dans sa globalité) et les pratiques psychocorporelles (PPC - approches psychothérapeutiques partant du corps ou se servant du corps comme médiation : massages, relaxation, hypnose, méditation, musicothérapie...).

Pour les intervenantes, l'organisation de cette soirée a permis de découvrir les approches de chacune, de permettre une réflexion collective au sujet des PPC.

Cette soirée a été introduite par Madame Girault, Directrice de l'IFSI.

- Linda Carcy, secrétaire, et Charlotte Lacour, aide-soignante en réanimation, pratiquant la réflexologie,
- Marielle Grignon, Docteur en pharmacie, introduit l'aromathérapie en oncologie médicale dans le cadre d'un Diplôme Universitaire.
- Marie-Thérèse Herbodeau, cadre formatrice à l'IFSI, diplômée universitaire en santé intégrative et PPC,
- Muriel Perriot, praticienne en hypnose à la consultation douleur,
- et Isabelle Repinçay, titulaire d'un D.U. de musicothérapie, exerçant au SPIJ,

ont pu, durant 2h, sensibiliser l'auditoire sur les différents domaines qui les animent et enrichissent leur pratique professionnelle au quotidien.

28 personnes (administratives, aides-soignantes, cadres de santé, étudiants infirmiers, infirmières, médecins, psychologue...), ont écouté et échangé sur le thème.

Un questionnaire à l'issue de la conférence a été distribué afin de connaître les demandes des professionnels et les besoins, aussi bien pour les patients comme pour eux mêmes.

Un début prometteur à l'hôpital, montrant une volonté de s'ouvrir aux pratiques complémentaires de soins, à l'intention de tous ceux qui pourraient en bénéficier.

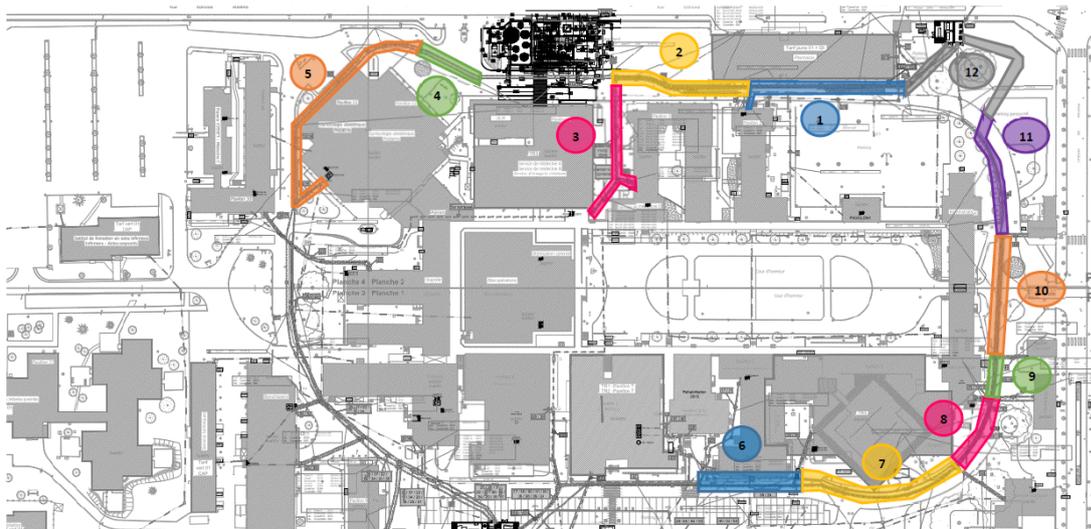
## PERTURBATIONS DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION SITE DE CHATEAUROUX

Dans le cadre des travaux indispensables de modernisation et de sécurisation des installations électriques de l'établissement (site avenue de Verdun), des perturbations de stationnement et de circulation sont à prévoir **entre avril et fin juin 2019**.

Ces perturbations engendreront des interdictions ponctuelles d'accès à la cour d'honneur et de circulation sur certains tronçons y compris à certains parcs de stationnement.

En conséquence, **nous vous invitons fortement à stationner sur le parking extérieur au 101 Av. John Kennedy** qui offre de larges possibilités de stationnement (250 places), ouvert du **lundi au vendredi de 6h30 à 22h**.

	Mars 2019				Avril 2019				Mai 2019				Juin 2019				
	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26
Tronçon 1 (72x10ml)						3j	4j										
Tronçon 2 (60ml)							1j	4j									
Tronçon 3 (48x8ml)									4j								
Tronçon 4 (20ml)										2j							
Tronçon 5 (105ml+14ml)										2j	4j						
Tronçon 6 (39ml)											3j						
Tronçon 7 (77ml)											2j	3j					
Tronçon 8 (35ml)													2j				
Tronçon 9 (18ml)														1j			
Tronçon 10 (65ml)														2j	2j		
Tronçon 11 (60ml)														2j	3j		
Tronçon 12 (25ml+55ml)																4j	



**ENTREE PARKING**  
Du lundi au vendredi de 6h30 à 22h



**ENTREE PORTILLON  
POUR PIETONS**  
ENTRE 6H45 ET 18H30  
À proximité du centre  
de néphrologie



## GROUPEMENT HOSPITALIER DU TERRITOIRE DE L'INDRE QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DESTINE AUX PATIENTS ET/OU PROCHES RELATIF A LA PRISE EN CHARGE EN SOINS PALLIATIFS

Le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Indre (GHT) a été créé par arrêté de l'ARS Centre Val de Loire n° 2016-OSMS-0061 du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il est composé des établissements suivants :



Centre Hospitalier de Buzançais,  
Centre Départemental Gériatrique de l'Indre,  
**Centre Hospitalier de Châteauroux/Le Blanc, établissement support**  
Centre Hospitalier de Châtillon sur Indre,  
Centre Hospitalier de la Châtre,  
Centre Hospitalier d'Issoudun,  
Centre Hospitalier de Levroux,  
Centre Hospitalier de Valençay,  
EHPAD de Vatan.

Un projet médical et soignant partagé a été établi en plusieurs étapes : 1<sup>er</sup> juillet 2016, 1<sup>er</sup> janvier 2017 et 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le projet médical et soignant partagé est disponible sur le site internet :

▫ du CH de CHATEAUROUX-LE BLANC, établissement support du GHT de l'Indre : <http://www.ch-chateauroux.fr>

▫ de l'ARS Centre – Val de Loire : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/les-groupements-hospitaliers-de-territoire-ght>

**Dans le cadre de la filière « soins palliatifs » du GHT de l'Indre**, un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué et est entré dans une phase opérationnelle **depuis novembre 2017**. Une fiche action relative à « **garantir l'accès aux soins palliatifs pour tous et ce, en lien avec la démarche qualité** » a été élaborée.

En concertation, le groupe a rédigé un questionnaire anonyme à destination de tous les établissements sanitaires, établissements médico-sociaux, établissements médico-sociaux pour personnes en situation de handicap, les médecins libéraux, les infirmiers libéraux, les patients et/ou les proches.

**En vos qualités d'usagers (patients et/ou familles/personnes de confiance), afin de poursuivre l'amélioration de la prise en charge des soins palliatifs sur le département de l'Indre, d'améliorer les liens hôpital/ville et ville/hôpital, le groupe de travail vous invite à participer à ce questionnaire anonyme (moins de 10 mn) avant le 30 septembre 2019 au lien suivant :**

<https://fr.surveymonkey.com/r/X7HSTNX>

En nos qualités de pilote médical du groupe de travail « soins palliatifs » et de directrice de l'établissement support du GHT de l'Indre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

La directrice de l'établissement support

Evelyne POUPET

Signé

Le pilote médical du groupe « soins palliatifs »

Docteur Christian DUFRENE

Signé

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

Cette année, notre association va fêter ses 130 ans.

**Que de chemin parcouru depuis sa création, grâce au travail et à la générosité de tous ceux qui se sont mobilisés pour la cause des aveugles et des malvoyants !**

Notre Comité de l'Indre propose les activités suivantes:

- accueil, orientation
- aide à la vie quotidienne
- matériel spécialisé
- représentation des intérêts des déficients visuels (au niveau de la commune et du département)
- formation (informatique – nouvelles technologies - braille)
- culture (séances audiovison, visites culturelles)
- rencontres et loisirs (réunions amicales – sorties – randonnées – tandem – jeux divers)



### Coordonnées :

Comité Valentin Haüy de l'Indre - 21 Bis, Avenue de la Gare—36000 CHATEAUROUX - 02 54 27 40 65

<http://chateauroux.avh.asso.fr>

**Permanence: le mardi de 14 à 16 heures et le mercredi de 14 à 17 heures**

## PRESENTATION DU PROJET DES USAGERS

La commission des usagers du CH Châteauroux Le Blanc a pris la décision de rédiger un projet des usagers, cette possibilité ayant été donnée par le décret du 1<sup>er</sup> juin 2016 créant cette commission.

Après deux réunions, le groupe de travail a rédigé ce projet, dont le thème est :

**« Comment améliorer l'efficacité du rôle et des actions des représentants des usagers ? ».**

Le document va être présenté aux différentes instances du CH, puis, après approbation, intégré à son Projet d'établissement 2019 – 2022.

La présentation plus détaillée de ce projet sera faite lors d'un prochain numéro.

M. SCHNEIDER - Représentant des usagers CH CHATEAUROUX LE BLANC

**Vos suggestions, propositions d'articles, demandes d'informations, témoignages écrits ou illustrés sont les bienvenus :**

A compléter (facultatif) :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél..... Profession.....

**Idées :**

.....  
.....  
.....

A adresser :

Mme LABAISSE - Equipe de coopération territoriale  
Centre Hospitalier de CHATEAUROUX—LE BLANC  
216 avenue de VERDUN 36019 CHATEAUROUX CEDEX  
ou par courriel à : [usagers@ch-chateauroux.fr](mailto:usagers@ch-chateauroux.fr)

## SIGLES

ARS CVL	Agence Régionale de Santé Centre—Val de Loire
CATTP	Centre activité thérapeutique par le travail
CHCLB	Centre Hospitalier Châteauroux Le Blanc
CLS	Contrat Local de Santé
CME	Commission Médicale d'Établissement
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CTS	Comité Territorial de Santé
DU	Diplôme Universitaire
ECG	Electrocardiogramme
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire
PPC	Pratiques psychocorporelles
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui
SPIJ	Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile